

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAULX

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-six, le 02 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	15	
Présents	13	
Votants	15	
Absents	2	
Exclus	0	
Date de convocation 26 août 2026		Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Delphine VERNEY, Sylvain DENOYELLE, Gil BENICHOU, Danielle DEPLANTE, Jean-Marie CURTO, Olivier ZAMPIN, Stéphanie MAUVERNAY, Anne-Lise ALEO, William GIRARD DESPROLET, Cyrielle MOREAU
Date d’affichage 27 août 2026		
DEL 2026-046		Absents excusés : Christophe BOCQUET et Emmanuel SERRIER
OBJET :		Procurations : Christophe BOCQUET à Philippe HELF et Emmanuel SERRIER à Gil BENICHOU <i>Cyrielle MOREAU a été nommée secrétaire de séance</i>
Suppression du budget du CCAS – intégration au BP		

Madame le Maire rappelle que lors de la constitution du CCAS (Centre Communal d'Action Social), il avait été acté que le budget propre du CCAS serait supprimé et absorbé par le budget principal de la commune.

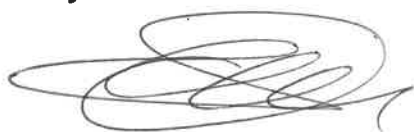
Madame le Maire rappelle qu'il n'est ici nullement question de supprimer le CCAS, dont l'action sociale en faveur des administrés, notamment en matière d'animation de la commune, reste indispensable. Il s'agit de supprimer le budget en tant qu'entité à part entière, car sa gestion et son suivi génèrent du temps de travail important pour le secrétariat de la Mairie.

Le CCAS prendra la dénomination de « groupe de travail action sociale » à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

1. **ACTE** à la suppression du budget du CCAS au 31 décembre 2026
2. **APPROUVE** la reprise de l'actif, du passif et des résultats du CCAS 2026 pour intégration au budget principal de la commune
3. **PRECISE** que l'arrêt des comptes du CCAS se fera au 31 décembre 2026.

La Secrétaire de séance,
Cyrielle MOREAU



Le Maire,
Isabelle VENDRASCO



Télétransmise à la Préfecture le **14 SEP. 2026**
Délibération rendue exécutoire :
Mise en ligne sur le site internet le :